



FORMULAIRE D'INSCRIPTION EXPOSANT

À nous retourner par email à info@connecti.de

VOTRE SOCIÉTÉ

Raison sociale :

Votre nom commercial qui apparaîtra dans nos différents supports (à défaut, nous référencerons la « Raison Sociale ») :
.....

Adresse :

Code Postal : Ville :

Pays : Site web :

Téléphone :

Adresse de facturation (si différente) :

N° de TVA intracommunautaire :

Directeur général :

E-mail :

DRH :

E-mail : Ligne directe :

Interlocuteur pour votre stand Connecti

Afin de vous assurer une qualité de service optimale, nous vous remercions d'indiquer le nom du contact responsable de l'organisation du salon, chargé de transmettre l'ensemble des informations techniques relatives à votre participation aux personnes concernées dans l'entreprise.

Nom : Prénom :

Fonction :

E-mail: Ligne directe :

Langue de contact : Allemand

Français



NOS FORMULES DE PARTICIPATION

Exposez le 26 septembre 2019 sur **CONNECTI Cologne**

Formule A	Formule B
<ul style="list-style-type: none"> • Toutes vos offres d'emploi en diffusion Standard publiées en amont du salon sur www.fradeo.com • 2 offres d'emploi Boost* incluses publiées en amont du salon sur www.fradeo.com • Affichage de vos offres d'emploi le jour du salon • Stand équipé de 4 m² : une table d'exposant 120cm x 80cm, quatre chaises et enseigne entreprise • Présentation de votre entreprise sur www.connecti.de et www.fradeo.com 	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes vos offres d'emploi en diffusion Standard publiées en amont du salon sur www.fradeo.com • 5 offres d'emploi Boost* incluses publiées en amont du salon sur www.fradeo.com • Affichage de vos offres d'emploi le jour du salon • Stand équipé de 10 m² : une table d'exposant 120cm x 80cm, quatre chaises, une table haute et un tabouret de bar et enseigne entreprise • Présentation de votre entreprise sur www.connecti.de et www.fradeo.com • Logo sur le plan du salon
+ Frais d'inscription obligatoire 350 € H.T.	
990 € H.T.	2190 € H.T.

Si vous souhaitez amener votre propre stand, contactez l'équipe Connecti afin de recevoir un devis sur-mesure.

***Notre formule Boost sponsorisée :**

(Prix normal : 390 € H.T.)

- Remise en top de liste tous les 10 jours
- Mise en avant dans les résultats de recherche
- Offre toujours actuelle (retrait de la date de mise en ligne sur les résultats de recherche)
- Diffusion sur nos pages LinkedIn, Facebook et Twitter
- Diffusion sponsorisée sur Indeed



Vous ne pouvez pas participer le 26 septembre à Connecti Cologne ?

- Publiez votre annonce sur www.fradeo.com
- Confiez-nous votre recrutement via notre filiale FRADEO GmbH qui vous propose un processus simple et transparent pour embaucher rapidement des profils compétents sur le marché franco-allemand.

Contactez-nous pour recevoir un devis !



OPTION TECHNIQUE SUR LE SALON

1	Branchement électrique	• Branchement électrique sur votre stand	20 € H.T.
----------	------------------------	--	------------------

VOS OPTIONS DE COMMUNICATION

Augmentez votre visibilité : avant et après le salon

2	Votre logo sur le site Internet du salon avec redirection sur votre page d'accueil	• Dès réception de votre logo	190 € H.T.
3	Présentation exclusive de votre entreprise auprès de tous les visiteurs pré-enregistrés	• votre entreprise et vos opportunités de carrière seront présentées dans un email exclusif envoyé la semaine précédant Connecti à tous les candidats préinscrits pour visiter le salon (environ 1500 contacts)	790 € H.T.

Augmentez votre visibilité : sur le salon

4	Votre logo sur le plan du salon	• Plan distribué à tous les visiteurs à l'entrée du salon et affiché à plusieurs endroits sur le salon	190 € H.T.
5	Distribution de votre brochure d'entreprise sur le salon	• Distribution à tous les visiteurs à l'entrée du salon (prix pour un document)	290 € H.T.
6	Votre insertion publicitaire sur le plan du salon (1/4 de page A5)	• un quart de page sur le plan du salon distribué à tous les visiteurs et téléchargeable sur le site internet du salon	290 € H.T.
7	La présentation exclusive de votre société en conférence	• Une conférence de 30 minutes le jour de l'évènement, permettant de présenter votre entreprise et/ou vos opportunités de carrière aux candidats présents	790 € H.T.

OFFRE PROMOTIONNELLE

PRIX D'APPEL CONNECTI COLOGNE 2019

Remise de 10% sur le prix de votre stand pour une inscription à Connecti Cologne 2019
jusqu'au 17 juin 2019



VOTRE COMMANDE

Participation connecti 26 sept. 2019	Frais d'inscription obligatoire	comprenant les frais de dossier et la gestion administrative de votre dossier	350 € H.T.
	Votre formule de stand	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B € H.T.
	Vos options technique et communication	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5 <input type="checkbox"/> 6 <input type="checkbox"/> 7 € H.T.
	MONTANT TOTAL	 € H.T.

Aide au recrutement	Annonce en ligne	<input type="checkbox"/> Annonce en ligne sans exposer	Sur devis Contactez-moi
	Recrutement	<input type="checkbox"/> Mission complète de recrutement	

**Veuillez noter que certaines prestations sont sujettes à la TVA.*

Conditions de paiement

Règlement total TTC à la réception de la facture

Banque	Agence	N° compte	IBAN	BIC
Sparkasse Köln Bonn	370 501 98	572 620 24	DE60 3705 0198 0057 2620 24	COLSDE33

- Veuillez noter que le paiement ne peut pas être effectué par chèque.
- Pour les virements des exposants étrangers (hors Allemagne) : la mention « les règlements devront impérativement être faits sans frais pour le bénéficiaire » devra être portée sur le virement.

Signature

Par la présente, je m'inscris contractuellement en tant qu'exposant à la Journée de l'emploi franco-allemand Connecti de Cologne, le jeudi 26 septembre 2019 / je réserve une prestation d'aide au recrutement. Je déclare avoir pris connaissance des délais de règlement et des Conditions Générales de Ventes, et accepte sans réserve ni restriction toutes les clauses.

Fait à :

Date :



CONDITIONS GÉNÉRALES - SALON CONNECTI

Article 1 – Objet et champ d'application

1.1 Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les modalités selon lesquelles les sociétés Le Dom GmbH et Fradeo GmbH (ci-après les « Organisateur ») offrent en location et louent des surfaces d'exposition, offrent en vente et vendent des prestations de communication dans le cadre de la manifestation dénommée «CONNECTI » (ci-après le « Salon »).

1.2 Toute inscription implique l'acceptation entière et sans réserve des présentes conditions générales de vente. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite des Organisateur, prévaloir sur les présentes. Toute condition contraire sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable aux Organisateur quel que soit le moment où elle aura pu être portée à connaissance.

Article 2 – Inscription

2.1 Les formulaires d'inscription doivent être envoyés dûment remplis et signés au Dom GmbH par email à info@connecti.de ou par fax au +49 221 139 75 37 99.

2.2 Les sociétés admises à la manifestation sont les sociétés (quelle que soit leur forme juridique) faisant du recrutement pour leur propre compte. Les Organisateur se réservent le droit d'accepter et de refuser les inscriptions d'agences d'intérim, de cabinets de recrutement et de chasseurs de tête. En cas d'acceptation du dossier d'inscription par les Organisateur, les agences d'intérim, cabinets de recrutement et chasseurs de tête seront soumis à une augmentation de 25 % sur le prix brut du stand et s'engagent à la régler sur réception de la facture.

2.3 Les inscriptions effectuées avant le 17 juin 2019 bénéficieront d'une remise de 10% sur le prix du stand.

2.4 Les Organisateur se réservent le droit de refuser toute demande d'inscription effectuée par un organisme ou une société pour quelque motif que ce soit, notamment de celui ayant participé à un précédent événement qu'ils auraient organisé et qui ne serait pas acquitté ou se serait acquitté que partiellement des obligations lui incombant.

2.5 Les Organisateur se réservent également le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion du Salon, notamment lorsque la totalité des offres a été souscrite.

2.6 L'organisme ou la société dont la demande d'inscription est refusée en sera informé par écrit et sera intégralement remboursé par les Organisateur du montant de la somme versée lors de l'inscription. Cet organisme ou cette société ne pourra en aucun cas et pour aucun motif, notamment le fait que sa candidature ait été sollicitée par les Organisateur, prétendre à une indemnité de quelque nature que ce soit.

2.7 En l'absence de refus adressé à l'organisme ou la société dans les conditions indiquées à l'article 2.6, la demande d'inscription sera réputée avoir été acceptée par les Organisateur et considérée comme une réservation définitive permettant à son titulaire de bénéficier d'une surface d'exposition dans le cadre du Salon.

Article 3 – Conditions financières

3.1 Toute inscription effectuée doit être accompagnée du règlement par virement bancaire de l'intégralité du montant TTC.

3.2 Les paiements par chèque ne sont pas autorisés.

3.3 Les virements bancaires des exposants étrangers (hors Allemagne) devront impérativement être effectués sans frais pour les bénéficiaires.

Article 4 – Annulation de la réservation

4.1 La réservation exprime un consentement irrévocable.

4.2 Toute demande d'annulation doit être effectuée par lettre recom-

mandée avec demande d'accusé de réception auprès des Organisateur.

4.3 En cas d'annulation de sa participation au Salon par l'exposant, Le Dom GmbH est en droit de conserver le règlement effectué à hauteur de 30% des frais totaux de participation (incluant les options réservées). Dans la mesure où celui-ci n'aurait pas été versé, la somme correspondant à 30% des frais totaux de participation (incluant les options réservées) est due au Dom GmbH. Si l'annulation intervient 30 jours au moins avant le début du Salon, la somme totale est due au Dom GmbH.

4.4 En cas d'annulation de sa participation par l'Exposant, les Organisateur se réservent le droit de disposer de l'emplacement qui aurait été attribué à l'Exposant.

Article 5 – Sous-location et cession

La réservation d'un stand est nominative, incessible et inaliénable. Il est formellement interdit aux Exposants, sauf accord préalable écrit des Organisateur, de céder, sous-louer ou partager tout ou partie de leur surface, ou tout ou partie de leur réservation et des droits et obligations y adhérents.

Article 6 – Déroulement du Salon

6.1 Le Salon sera ouvert aux visiteurs le jeudi 26 septembre 2019 de 9h à 17h. Il se tiendra à la Flora de Cologne, Allemagne.

6.2 Le plan du Salon est établi par les Organisateur qui décident de l'implantation des stands. Chaque Exposant s'engage donc à se conformer aux décisions prises par les Organisateur sans que celles-ci ne puissent faire l'objet d'aucun recours.

6.3 La participation à un précédent événement organisé par les Organisateur ne crée en faveur de l'Exposant, aucun droit à un emplacement déterminé.

6.4 L'Exposant s'oblige à utiliser le stand, quant à sa taille et aux objets exposés, conformément aux conditions de participation. Le Dom GmbH est en droit de le vérifier. Les exceptions ne sont admises qu'après autorisation préalable décernée par Le Dom GmbH.

6.5 Les stands devront, durant les heures d'ouverture du Salon, être en permanence occupés par un représentant de l'Exposant.

6.6 Toute utilisation sonore ou bruyante sur le stand de l'Exposant est interdite, sauf accord exprès par les Organisateur.

6.7 Les Exposants devront laisser emplacements, décors, matériels mis à leur disposition dans un état où ils les auront trouvés. Toutes détériorations causées seront mises à charge des Exposants responsables.

6.8 Tous objets encombrants, décors, matériels marchandises ou supports de communication laissés par l'Exposant ou ses fournisseurs après la clôture du Salon sera enlevé. Le coût de l'enlèvement sera refacturé dans son intégralité à l'Exposant par les Organisateur.

6.9 Des photographies et vidéos seront prises pendant le Salon. Ces photographies, sur lesquelles peuvent apparaître les logos, marques et modèles exposés par l'Exposant sur son stand, sont susceptibles d'être utilisées dans le cadre de la promotion du Salon sur support papier ou Internet. L'Exposant qui ne souhaite pas que tout ou partie de son stand ou un des éléments qui y est présenté (logos, marques, modèles) figure sur les photographies utilisées pour la promotion du Salon doit en aviser les Organisateur par écrit à l'adresse mail mentionnée à l'article 2.1 des présentes.

6.10 Les noms, prénoms et fonctions des représentants de l'Exposant sur son stand doivent être fournis dans les délais indiqués par les Organisateur afin de permettre l'impression des badges.

6.11 L'Exposant transmettra aux Organisateur les descriptifs des emplois à pourvoir en format A4 (une page par offre) et prêts à l'impression (aucune retouche nécessaire) en langue française ou allemande au

Journée de l'emploi franco-allemand

Centre de congrès Flora, Cologne

Jeudi 26 septembre 2019



Connecti
JOURNÉE DE L'EMPLOI FRANCO-ALLEMAND
DEUTSCH-FRANZÖSISCHE JOBMESS

plus tard trois semaines avant le Salon, soit le 5 septembre 2019.

6.12 L'Exposant transmettra aux Organismes son logo en haute résolution.

Article 7 – Propriété intellectuelle et données personnelles

7.1 L'Exposant autorise les Organismes à utiliser son logo et autres signes distinctifs pour toute la durée du Salon et pour toute campagne de promotion organisée par les Organismes. Il autorise notamment les Organismes à utiliser son logo et autres signes distinctifs sur l'ensemble des supports de communication utilisés par les Organismes pour promouvoir le Salon.

7.2 Les Exposants, sociétés et/ou organismes ayant adressé des formulaires d'inscriptions aux Organismes afin de bénéficier des offres acceptent l'enregistrement et le traitement des données personnelles et disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant. Les données personnelles des Exposants seront utilisées par les Organismes conformément aux dispositions des lois relatives à la protection des données.

Article 8 – Règlements et consignes de sécurité

8.1 Les jours, horaires, modalités de montage et de démontage des stands, le « Guide de l'Exposant » et la réglementation de la Flora de Cologne sont disponibles auprès des Organismes.

8.2 D'une façon générale, les Exposants sont tenus de respecter les lois et règlements s'appliquant aux foires, expositions et salons. À titre particulier, les Exposants doivent se conformer aux règlements et consignes de sécurité de la Flora de Cologne. En tout état de cause, les marchandises, produits ou services présentés par l'Exposant doivent être conformes aux règles et normes allemandes et européennes.

8.3 Chaque Exposant s'engage à respecter et à faire respecter par ses salariés et sous-traitants la réglementation mentionnée à l'alinéa précédent ainsi que les consignes précisées dans le « Guide de l'Exposant ».

Article 9 – Modifications

9.1 Les Organismes se réservent le droit de procéder, à tout moment et sans recours possible de la part des Exposants, à toute modification utile ou nécessaire au bon déroulement du Salon et notamment à tout changement d'horaire, d'emplacement ou d'aménagement d'un stand.

9.2 Toute modification est notifiée par écrit aux Exposants.

9.3 Chaque Exposant reconnaît ce droit de modification aux Organismes et s'engage à accepter et à appliquer toutes nouvelles dispositions imposées par ceux-ci du fait de ces modifications.

9.4 Les Organismes ont seul pouvoir de décider de tous cas non prévus aux présentes conditions générales. Toutes leurs décisions sont prises sans recours possible et sont immédiatement exécutoires, ce que chaque Exposant reconnaît et accepte.

Article 10 – Responsabilités

10.1 Chaque Exposant s'engage à respecter et à faire respecter par ses représentants l'ensemble des obligations prévues au titre des présentes et sera responsable du respect de ces obligations par lesdits représentants.

10.2 Les Exposants prendront les lieux dans l'état dans lesquels ils les trouvent et devront les laisser dans le même état.

10.3 Toutes détériorations causées à leur stand sont à la charge des Exposants. Ceux-ci sont également responsables vis-à-vis de la Flora de Cologne, la responsabilité des Organismes ne pouvant en aucun cas être engagée.

10.4 La responsabilité des Organismes ne saurait être engagée en cas d'omission ou erreurs de reproduction, composition ou autre qui surviendrait sur quelconque des Supports, quelle qu'en soit la forme et

le mode de diffusion.

10.5 Tout préjudice, y compris les préjudices commerciaux et les troubles de jouissance, qui pourrait être subi par les Exposants et dont les Organismes ne seraient pas directement responsables, ne saurait, pour quelque cause que ce soit, engager la responsabilité de l'Organisme.

10.6 Les Organismes déclinent toute responsabilité en cas de perte, détérioration ou vol des effets personnels des Exposants pendant toute la durée du Salon.

10.7 En tout état de cause, quel que soit le fondement des réclamations éventuelles de l'Exposant, la responsabilité totale des Organismes sera limitée à des dommages et intérêts ne pouvant excéder le montant total de la réservation du stand (ou de la surface d'exposition si stand nu).

10.8 Les limitations de responsabilité figurant ci-dessus ne s'appliquent pas en cas de faute volontaire ou grossière négligence ainsi qu'en ce qui concerne les préjudices corporels.

Article 11 – Annulation du Salon

11.1 – Le Dom GmbH se réserve le droit d'annuler la manifestation jusqu'au 8 août 2019 sans aucune indemnité ou compensation, de quelque nature que ce soit, au profit de l'Exposant.

11.2 – Dans le cas où, pour une raison de force majeure ou d'événements imprévisibles ou inévitables, le Salon ne pourrait avoir lieu, devait être reporté ou raccourci, les Exposants ne sauraient prétendre à aucune indemnité, ni compensation, de quelque nature que ce soit.

Article 12 – Distribution d'objets et de documents

Chaque Exposant s'interdit expressément pendant toute la durée du Salon de distribuer des objets promotionnels ou des publicités et tracts en dehors du stand qui lui est réservé, sauf accord exprès des Organismes ou si cette distribution s'inscrit dans l'achat d'une prestation de communication.

Article 13 – Formalités douanières

13.1 Les Exposants participant au Salon se doivent d'accomplir les formalités douanières pour tout matériel ou produit en provenance de l'étranger.

13.2 Toute difficulté, de quelque nature que ce soit, qui pourrait survenir lors de ces formalités, ne saurait en aucun cas engager la responsabilité des Organismes.

Article 14 – Droit applicable et attribution de compétence

14.1 Les présentes conditions générales sont soumises au droit allemand.

14.2 Tout différend ou difficulté né(e) de l'interprétation ou de l'exécution des présentes sera soumis(es), en cas d'échec d'une tentative préalable de solution amiable, à la compétence des tribunaux de Cologne.